

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de  
l'énergie

Arrêté du **27 OCT. 2015**

**portant désignation du site Natura 2000**  
**réseau hydrographique de la Haute Dronne**  
(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1523952A

## **La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## **Arrête :**

### **Article 1er**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 réseau hydrographique de la Haute Dronne » (zone spéciale de conservation FR 7200809) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/150 000 et les trois cartes au 1/50 000 ci-jointes, s'étendant :

- dans le département de Dordogne, sur une partie du territoire des communes suivantes : Champs-Romain, Firbeix, Mialet, Milhac-de-Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Pierre-de-Frugie, Saint-Saud-Lacoussière ;

- dans le département de Haute-Vienne, sur une partie du territoire des communes suivantes : Bussière-Galant, Dournazac.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 réseau hydrographique de la Haute Dronne figure en annexe au présent arrêté.

### **Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures de Dordogne et de Haute-Vienne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **27 OCT. 2015**

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité.



F. MITTEAULT

Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Haute Dronne

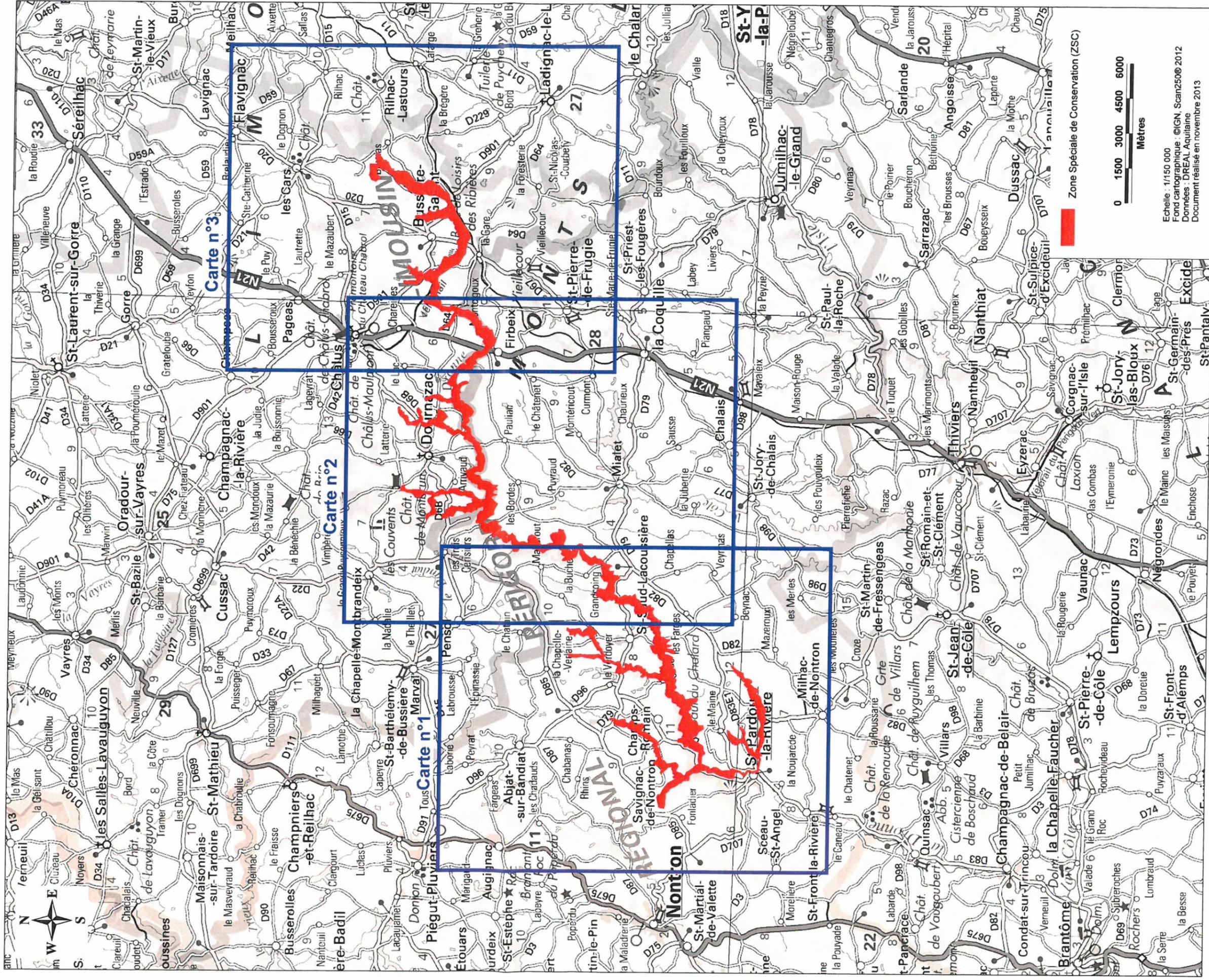
FR7200809 (Département de la Dordogne, Région Aquitaine - Département de la Haute-Vienne, Région Limousin)

Carte d'assemblage (fond cartographique IGN Scan250) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

signé le : **27 OCT 2015**  
 Pour la maîtrise et la régulation  
 Le directeur de l'eau et de la biodiversité



François MITTEAULT





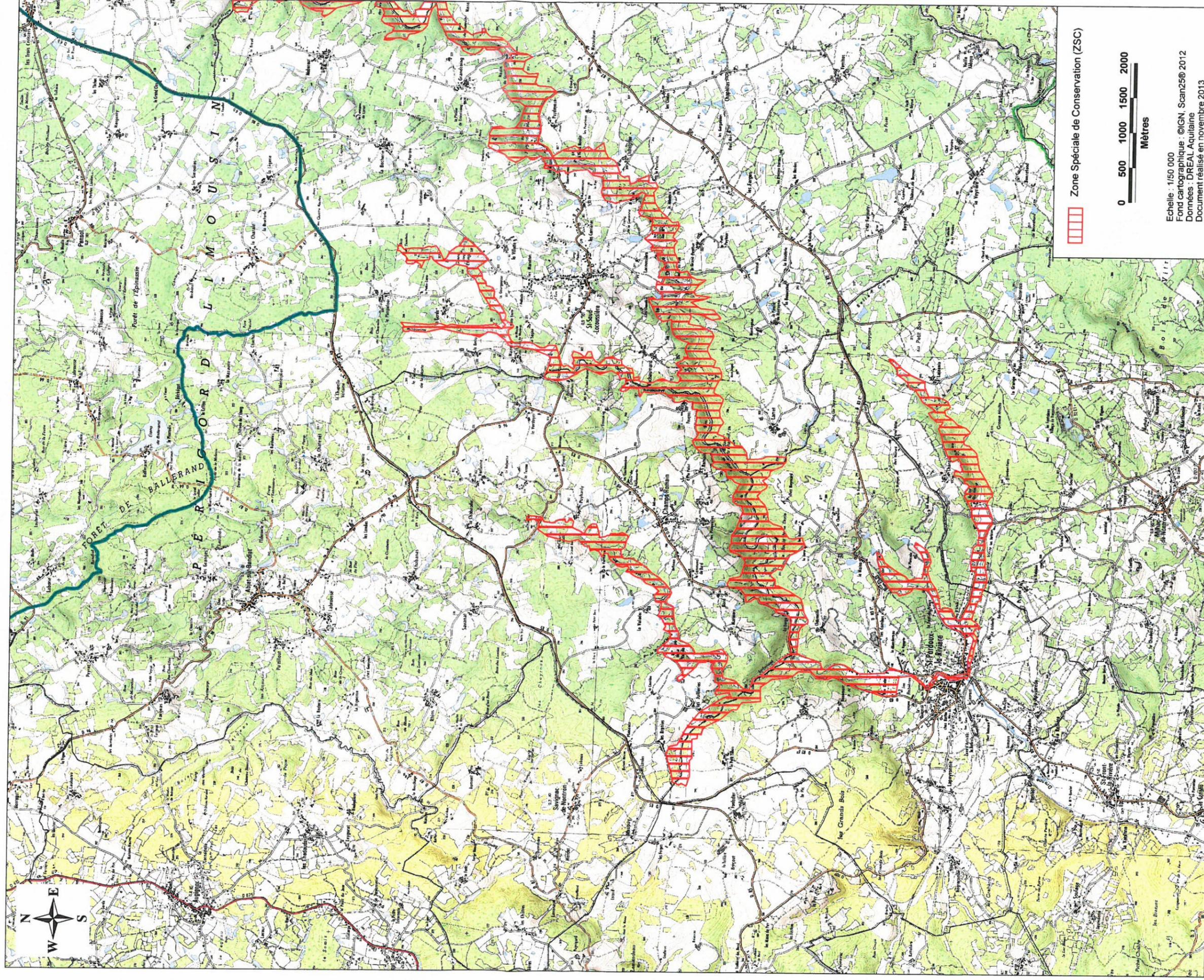
Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Haute Dronne

FR7200809 (Département de la Dordogne, Région Aquitaine - Département de la Haute-Vienne, Région Limousin)

Carte n°1/3 (fond cartographique IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

27 OCT. 2015



Echelle : 1/50 000  
Fond cartographique : ©IGN, Scan25© 2012  
Données : DREAL Aquitaine  
Document réalisé en novembre 2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



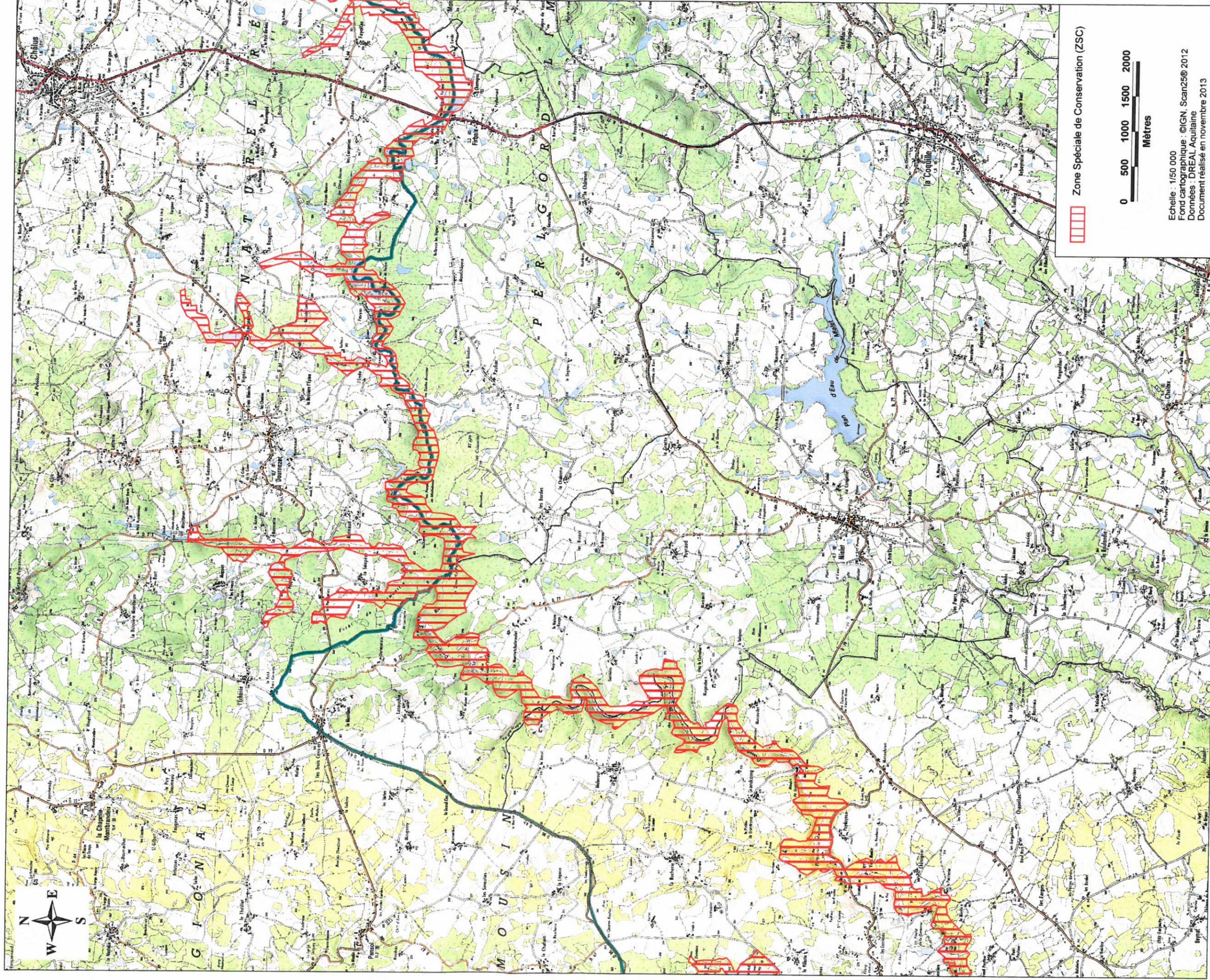
Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Haute Dronne

FR7200809 (Département de la Dordogne, Région Aquitaine - Département de la Haute-Vienne, Région Limousin)

Carte n°2/3 (fond cartographique IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

**27 OCT. 2015**



Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

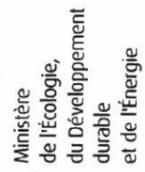


Mètres

Echelle : 1/50 000  
Fond cartographique : ©IGN, Scan25® 2012  
Données : DREAL Aquitaine  
Document réalisé en novembre 2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

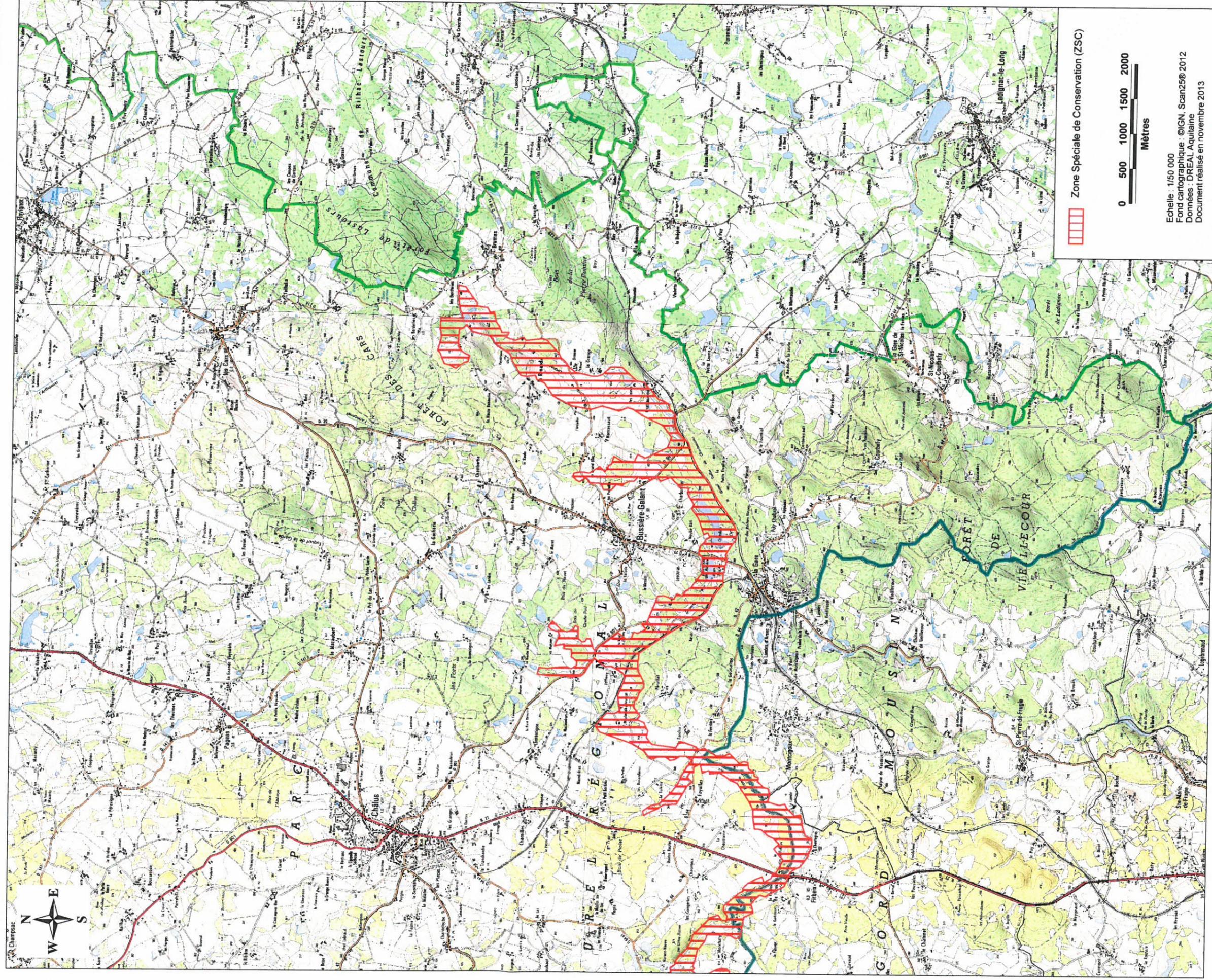


Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Haute Dronne

FR7200809 (Département de la Dordogne, Région Aquitaine - Département de la Haute-Vienne, Région Limousin)

Carte n°3/3 (fond cartographique IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

**27 OCT. 2015**



 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Echelle : 1/50 000  
 Fond cartographique : ©IGN, Scan25® 2012  
 Données : DREAL Aquitaine  
 Document réalisé en novembre 2013

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7200809 réseau hydrographique de la Haute Dronne (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- 4020 \* Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- 4030 Landes sèches européennes
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 91E0 \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

###### Amphibiens

- 1193 Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

###### Invertébrés

- 1029 Mulette perlière *Margaritifera margaritifera*
- 1044 Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1065 Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*
- 1092 Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

### Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>

### Plantes

1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>
------	-----------------	------------------------

### Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>

### Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **27 OCT. 2015**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT